



## Rupture contrat apres signature de devis

Par **jgt**, le **24/07/2018** à **16:14**

J'ai signé un devis pour des travaux et versé à cette occasion une somme de 1400 € a l'entreprise

Le devis ne precise pas s'il s'agit d'arrhes ou d'acompte

Les echanges que j'ai eu avec l'artisan me font penser que pour les 2 parties il s'agissait d'un acompte

Le jour où les travaux devaient commencer l'artisan m'informe qu'il doit repousser les travaux et devant mon incomprehension decide unilateralement qu'il annule le devis et me retourne mon acompte en s'exonérant de toute pénalité

J'ai lu que dans ce cas de figure il me devait des penalités pour rupture de contrat égales à **2 fois l'acompte**

Ma question : doit-il rembourser acompte + 2 fois l'acompte soit  $1400 \times 3$

ou

acompte + somme égale à l'acompte ?

[s]/[s] soit 2800 €

l'artisan et moi divergeons sur l'interpretation pour un règlement amiable

Merci de votre aide